

Etude « Acteurs de Commerce Equitable et Organisations de Solidarité Internationale : Quelles synergies ? »

Conduite par la PFCE (décembre 2010)

Synthèse

Cette étude, réalisée par la Plate-Forme pour le Commerce Equitable entre octobre et décembre 2010, a pour finalité de permettre à l'ensemble des acteurs (PFCE, l'Agence Française de Développement et OSI françaises) de mettre en évidence les points de convergence et de discussion existants entre les Organisations de Solidarité Internationale et les Organisations de Commerce Equitable (associations et entreprises, hors secteur conventionnel).

30 interviews ont ainsi été réalisées dans 25 organisations¹. Ces entretiens ont permis de réaliser un panorama de leurs domaines d'intervention et d'apprécier leurs représentations du commerce équitable. L'analyse qui en découle permet d'identifier les synergies entre les deux groupes d'acteurs sur les trois champs d'intervention suivants :

1. L'appui aux organisations de producteurs et d'artisans au Sud,
2. L'éducation au développement et à la solidarité internationale
3. Le plaidoyer international

I. Contexte, enjeux et contenu de l'étude

Plusieurs OSI françaises² ont été à l'origine de l'émergence du secteur équitable et ont participé activement à son développement en contribuant à la création de Max Havelaar France, de la PFCE et de Solidar'monde et en s'investissant fortement dans la gouvernance de ces organisations.

Depuis les années 2000, le secteur du commerce équitable a véritablement changé d'échelle en France : professionnalisation des acteurs traditionnels du secteur, distribution des produits dans la grande distribution, augmentation des ventes, diversification des gammes de produits, implications d'entreprises conventionnelles, etc. Cette montée en puissance du commerce équitable a provoqué de nombreux débats au sein du secteur, y compris avec les OSI impliquées dans la démarche. Ces discussions ont entraîné un certain « brouillage » des représentations liées au secteur.

On observe par ailleurs depuis quelques années un désengagement progressif des OSI historiquement impliquées dans le développement du commerce équitable en France. En témoigne le retrait depuis 2005 d'un certain nombre d'OSI des instances de Max Havelaar France ou de la PFCE qui n'a pas toujours été accompagné par la création nouveaux cadres de collaboration et de discussion. Malgré cette prise de distance, les deux familles d'acteurs (OSI et OCE) continuent d'être liées par des enjeux communs qui restent forts.

Les enjeux communs :

• L'accompagnement des organisations de producteurs au Sud

La vocation du commerce équitable est de créer des conditions favorables au développement de groupes de producteurs et d'artisans des pays du Sud. Les travaux de recherche menés ces dernières

¹ 25 organisations dont 7 de commerce équitable, 10 OSI et 8 collectifs d'OSI.

² Notamment Peuples Solidaires, AVSF, le CCFD et Ingénieurs Sans Frontière.

années³ démontrent l'impact généralement positif du commerce équitable et les conditions dans lesquelles cet impact peut être démultiplié. On observe notamment un véritable effet de levier lorsque les organisations de producteurs sont accompagnées par des OSI, et/ou quand elles développent des partenariats commerciaux avec des organisations spécialisées de commerce équitable (profil des membres de la PFCE) ou des entreprises particulièrement engagées avec leurs partenaires. **Il y a donc un véritable enjeu à développer des partenariats entre les acteurs de commerce équitable et les OSI de développement dans une perspective de renforcement des organisations de producteurs**

- **L'éducation à la solidarité internationale**

Tout comme pour les OSI, de nombreuses OCE s'impliquent dans des activités d'éducation au développement⁴. Or, les enjeux auxquels sont confrontées aujourd'hui les OSI et les OCE en matière d'EAD sont bien souvent similaires : intégration des préoccupations environnementales, risque de tendance au repli sur soit d'une partie de la société française dû à la crise économique, etc. Ces nouvelles problématiques rendent urgent l'élaboration de messages clairs et audibles sur les causes de la crise économique, de la crise alimentaire et de la crise écologique. **Les OCE comme les OSI doivent développer des messages cohérents et crédibles sur les mécanismes d'interdépendance Nord- Sud et l'enjeu d'une solidarité mondialisée dans le cadre de leurs activités d'EAD.**

- **Réaffirmer l'enjeu d'une régulation du commerce international**

Le projet du commerce équitable démontre de manière concrète et volontariste, à travers l'instauration de relations commerciales équilibrées et l'application de prix rémunérateurs sur la durée, que la régulation des échanges commerciaux est un facteur de développement structurant et efficace pour les organisations de producteurs du Sud. **Forts de ce constat et de cette valeur ajoutée à apporter au débat, il y a donc un véritable enjeu à ce que les acteurs du commerce équitable s'associent aux OSI, qui mènent régulièrement des campagnes de plaidoyer en faveur d'une réforme des règles du commerce mondial.**

- **Promouvoir et renforcer l'agriculture familiale**

Le renforcement de l'agriculture familiale apparaît comme primordial pour répondre aux enjeux de souveraineté et de sécurité alimentaire dans les pays du Sud. Le commerce équitable, portant à plus de 80% sur le commerce de matières agricoles, s'adresse avant tout aux organisations de petits producteurs. Par ailleurs, la mise en place d'échanges commerciaux équitables s'accompagne dans la majorité des cas d'appuis des OP par des OSI ou des ONG locales. Parallèlement, nombreuses sont les OSI françaises investies dans la promotion de l'agriculture familiale et dans le soutien aux organisations de producteurs, engagés ou non dans des relations de commerce équitable. Ainsi, OSI et acteurs de commerce équitable ont des visions convergentes en matière de défense de l'agriculture familiale et collaborent parfois avec les mêmes OP sur le terrain (chacune en fonction de son champ de compétence et d'expertise). **Que ce soit en matière de plaidoyer, ou de renforcement des OP, OSI et OCE ont intérêt à échanger, collaborer et faire jouer de leurs complémentarités pour promouvoir ensemble l'agriculture familiale.**

³ « Le Commerce Equitable comme instrument de l'Aide Publique au Développement : Enjeux, impacts, enseignements, stratégies, mode opératoires et indicateurs », réalisée par Horus/AVSF (2009) et « Cartographie et analyse des études d'impact du commerce équitable au Sud » effectuée par le CIRAD (2010).

⁴ L'EAD fait partie des différentes définitions du commerce équitable développées par les acteurs (définition de FINE, accord AFNOR, charte de la PFCE, règles de la CNCE etc.)

II. Appui au Sud

1. Des collaborations sur le terrain quasi systématiques entre OSI, OP et OCE

Les OSI rencontrées s'accordent toutes pour promouvoir l'agriculture familiale. Elles fournissent à leurs partenaires du Sud (OP ou ONG locales) des soutiens divers afin de renforcer leurs capacités : appui institutionnel ou sur les volets production, transformation et commercialisation. Dans ce contexte, la grande majorité d'entre elles **collaborent avec des organisations de producteurs ou d'artisans qui commercialisent leurs produits via les circuits du commerce équitable**. Que les OP partenaires soient engagées dans des activités de commerce équitable ou pas, les types d'appuis proposés les OSI sont de même nature.

Cette étude vient ainsi confirmer l'existence d'un schéma opératoire souvent observé dans le cadre de filières équitables : une relation triangulaire entre OP, ONG et OCE, qui permet de faire jouer les meilleures synergies sur le terrain et facilite l'insertion des OP dans les filières équitables. Il existe en effet une forte complémentarité de compétences entre OSI et OCE dans le développement de nouvelles filières au Sud : appui à la structuration pour les premières, et développement de débouchés économiques pour les secondes.

Ainsi, les organisations de producteurs ou d'artisans qui entretiennent des relations commerciales avec les OCE sont généralement soutenues par des ONG locales ou par des OSI (entre 50% et 90% d'entre elles). On observe également des relations fréquentes entre OCE et ONG (locales ou internationales), qui vont de relations informelles à la co-crédation de nouvelles filières.

De manière générale, les OP n'ayant pas été appuyées par des ONG rencontrent plus de difficultés à s'insérer dans les circuits de commerce équitable : soit elles ne sont pas suffisamment structurées et éprouvent des difficultés à répondre aux critères de gouvernance transparente et démocratique nécessaires pour pouvoir bénéficier des conditions du commerce équitable, soit elles manquent d'expérience et d'expertise pour développer des produits susceptibles d'être vendus sur les marchés internationaux. **Dans ce contexte, l'appui des ONG est un préalable indispensable pour accompagner efficacement les OP qui souhaitent s'insérer avec succès dans les circuits de commerce équitable Nord-Sud.**

2. Des représentations ambivalentes du secteur du commerce équitable au Sud par les OSI de développement

L'étude a permis de mettre en évidence des synergies et des complémentarités fortes en matière de pratiques d'appuis aux OP par les OSI et les OCE. Cependant, malgré ces convergences et les nombreux partenariats existants sur le terrain, l'image que se font les OSI du commerce équitable demeure ambivalente.

En matière de représentation du secteur, certaines ONG de développement, dont AVSF (et dans une moindre mesure d'ISF) se distinguent des autres OSI. AVSF a en effet activement participé aux débats internes au mouvement du commerce équitable en contribuant jusqu'à récemment activement à la gouvernance de Max Havelaar France, en développant des filières de commerce équitable sur le terrain, en appuyant les organisations de producteurs dans leur capacités à participer à la gouvernance internationale de FLO (Fairtrade Labelling Organisation), ou en développant les premières méthodologies d'études d'impact du commerce équitable. Son analyse des forces et des faiblesses du commerce équitable est donc plus aboutie que celle de la plupart des autres ONG qui n'ont pas investi aussi fortement dans le secteur ces dernières années. Si la vision d'AVSF est parfois critique quand à certains aspects de l'évolution du secteur, ces critiques reflètent l'état des débats

internes au secteur et rejoignent celles exprimées par certaines organisations de commerce équitable elles-mêmes.

Les autres OSI rencontrées, ont, de manière générale, un plus faible degré de connaissance des enjeux qui traversent le secteur. Cette distanciation relative des OSI par rapport au secteur les entraîne à formuler des critiques auxquels le mouvement du commerce équitable a pourtant la capacité de répondre de manière relativement pertinente et convaincante :

Exemples de critiques formulées par les OSI concernant le commerce équitable :

- **Le commerce équitable encouragerait la spécialisation des producteurs sur des cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières et de la sécurité alimentaire :** l'expérience (ainsi que les études) montrent au contraire que les organisations de producteurs, qui bénéficient du commerce équitable, sont plus à même de développer des stratégies de diversifications de leur production, de prendre des positions sur les marchés locaux et globalement de participer efficacement au développement local.

- **L'impact environnemental des produits issus du commerce équitable** serait un argument pour en limiter l'essor : pourtant les critères du commerce équitable intègrent des normes environnementales strictes en matière de gestion des sols, des terroirs, de la préservation de la biodiversité, etc. Par ailleurs, la priorité à l'agriculture familiale fait que la plupart des produits équitables ont un bilan carbone souvent moindre que les produits conventionnels équivalents. Enfin, les conditions économiques intrinsèques aux règles de commerce équitable (prix minimum garanti, engagement sur la durée, prime de développement etc.) sont autant de facteurs qui renforcent la capacité des producteurs à adopter de bonnes pratiques environnementales (le commerce équitable est d'ailleurs un élément fort qui rend possible la conversion des exploitations agricoles vers des modes de production biologiques)⁵.

- **Le commerce équitable ne présenterait que peu d'intérêt dans un contexte de prix hauts sur le marché conventionnel :** cette vision restrictive de l'intérêt du commerce équitable ne prend pas en compte les autres aspects structurants du commerce équitable : accompagnement des producteurs, prime de développement, renforcement de la gouvernance et structuration des organisations de producteurs, augmentation de la qualité des produits, engagements sur la durée des partenaires commerciaux, etc. Par ailleurs, la volatilité des prix des matières premières sur les marchés internationaux fait que les périodes de prix hauts, sont généralement suivies de périodes de prix bas. L'intérêt du commerce équitable est de permettre aux producteurs de maintenir leurs revenus et leur capacité à poursuivre leurs investissements à moyen terme, y compris lors de ces périodes de crise.

Certaines OSI ont formulé des inquiétudes concernant des aspects de l'évolution du commerce équitable que partagent également des acteurs du secteur :

- Un risque de labellisation croissante des productions issues des plantations au détriment de celles issues des organisations de petits producteurs ;
- Une certification techniquement exigeante et coûteuse, qui rend difficile la participation des producteurs les plus défavorisés ;
- Des relations avec la grande distribution et les multinationales qui ne favorisent pas toujours l'essor du marché de la manière la plus favorable aux producteurs ;

Ces inquiétudes sont également au centre des débats des OCE. Les OSI ayant au cœur de leur mission le développement des pays du Sud auraient aussi un intérêt à prendre pleinement part à ces débats et à les alimenter avec leurs propres perspectives.

⁵ Ces affirmations sont des éléments issus de travaux de recherche pilotés par la PFCE depuis 2008 : « Cartographie et analyse des études d'impact du commerce équitable au Sud » effectuée par le CIRAD (2010), deux publications de la PFCE : « Commerce équitable et environnement » (2009), « Commerce équitable et justice climatique » (2010).

4. Recommandations pour renforcer les synergies entre OCE et OSI

Cette étude a mis en évidence à la fois un fort degré d'implication des OSI françaises dans des partenariats avec des OP ou des OCE, et un faible degré de connaissance des OSI concernant les résultats des travaux de recherche sur le secteur. Parallèlement, l'implication sur le terrain importante des OSI sur des projets de commerce équitable ne s'accompagne pas de stratégies de capitalisation de ces expériences entre les OSI et les OCE concernées. Enfin, l'enquête révèle de fortes convergences d'analyse des OSI et des OCE concernant les modalités d'évolutions du commerce équitable. OSI et OCE partagent des positions communes fortes, mais peu de lieu de rencontres permettent d'acter ces convergences d'analyse et d'établir des stratégies communes afin de renforcer l'influence de ces positions dans le développement du commerce équitable.

Les recommandations suivantes visent à combler l'écart entre des pratiques fortes, des positions communes et un manque de rencontres et de capitalisation

Axe 1 : Renforcer l'expertise et la diffusion d'expertise sur le commerce équitable au sein des OSI

↳ **Recommandation n°1** : Améliorer le dialogue et la concertation entre OSI et OCE via notamment un rapprochement institutionnel entre la PFCE et Coordination Sud (adhésion de la PFCE à Coordination Sud, participation de la PFCE à des groupes de travail de Coordination Sud, etc.).

↳ **Recommandation n°2** : Mieux partager et capitaliser avec les OSI les résultats des études et des travaux de recherche réalisés sur le commerce équitable

↳ **Recommandation n°3** : Renforcer la participation des OSI dans les débats internes au secteur pour renforcer l'influence de leurs positions et leur prise en compte dans les évolutions du secteur.

Axe 2 : Favoriser de meilleures coopérations sur le terrain entre OSI/OP/OCE

↳ **Recommandation n°4** : Renforcer les échanges d'expérience entre les OSI concernant leurs activités d'appui aux OP de commerce équitable.

↳ **Recommandation n°5** : Encourager les acteurs de l'Aide Publique au Développement à favoriser le renforcement des projets de commerce équitable s'articulant autour de la relation OCE/OP/OSI, notamment via le dispositif Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC).

Axe 3 : Promouvoir la participation effective des producteurs dans la construction des règles du jeu du commerce équitable et sa gouvernance

↳ **Recommandation n°6** : Favoriser la prise de parole des OP dans les débats et les décisions concernant la régulation du commerce équitable (notamment via ses principaux labels).

Axe 4 : Contribuer au développement d'un commerce équitable Sud-Sud

↳ **Recommandation n°7** : Appuyer les OP dans une réflexion sur le développement d'échanges Sud-Sud favorables aux petits producteurs et artisans, les conditions de diffusion du commerce équitable au Sud et la mise en place de circuits commerciaux courts.

III. Education au développement et à la solidarité internationale

L'éducation au développement et à la solidarité internationale représente un champ d'étude pertinent dans le cadre des relations entre OSI et acteurs de commerce équitable car il correspond à l'une des principales activités développées au Nord par les OSI et constitue, par ailleurs, l'un des principes d'action fondateurs du mouvement du commerce équitable.

1. Des OSI qui intègrent le commerce équitable dans leurs activités d'EAD

- **La plateforme EDUCASOL et la Semaine de la Solidarité Internationale constituent aujourd'hui des lieux incontournables en matière de sensibilisation et d'EAD SI**, au sein desquels la thématique « commerce équitable » joue un rôle important et auxquels appartiennent les associations Artisans du Monde et Max Havelaar France.
- **La promotion de la « consommation responsable » et du commerce équitable au cœur des activités d'EAD des OSI** : La promotion de la consommation responsable est fréquemment abordée dans les activités d'EAD des OSI. Ainsi, les OSI rencontrées mènent régulièrement des actions d'éducation au commerce équitable afin d'en favoriser son développement auprès du grand public. Ces actions sont généralement menées par les réseaux locaux des OSI, en lien avec les associations locales FADM ou des groupes locaux MHF. Elles se déroulent souvent à l'occasion de la Quinzaine du commerce équitable ou de la Semaine de la Solidarité Internationale.
- **Des têtes de réseaux moins engagées que leurs bénévoles** : Il est intéressant de noter qu'il existe une déconnexion importante entre les politiques d'EAD des têtes de réseaux des OSI (qui n'incluent pas nécessairement la thématique « commerce équitable ») et les pratiques souvent nombreuses de leurs réseaux locaux en faveur du commerce équitable.
- **Un dépassement de la dimension Nord-Sud comme élément constitutif des démarches éducatives des OSI** : Les OSI rencontrées ont la volonté de mieux articuler leurs activités d'EAD et de plaider en proposant aux citoyens de devenir acteur de changement. Les OSI développent des actions d'éducation à la citoyenneté active au Nord de manière à faire converger les solidarités du Nord et du Sud. C'est également une tendance forte que l'on observe dans les activités et prises de positions des organisations de commerce équitable.

2. La mission de sensibilisation et d'EAD des acteurs de commerce équitable

Il existe un large spectre d'actions mises en œuvre par l'ensemble des OCE (entreprises ou associations) en matière de sensibilisation et d'éducation au commerce équitable. Ces dernières s'investiront plus ou moins dans ce champ en fonction de leurs missions et compétences particulières et au travers d'activités diverses telles que : des interventions auprès des écoles primaires, collèges, lycées, la création d'outils pédagogiques sur le commerce équitable ; des conférences, débats, ou ateliers à destination du grand public, des événements organisés autour de témoignages de producteurs du Sud, etc.

Les associations, comme Artisans du Monde, possèdent des ressources et une expertise propres pour développer de véritables actions d'EAD. De leur côté, les entreprises spécialisées du secteur participent plutôt à des actions de sensibilisation. Elles sont particulièrement exemplaires dans la mise à disposition d'informations concernant leurs partenaires du Sud et leurs pratiques commerciales (packagings, site internet, etc.) et participent régulièrement à des conférences, des débats sur la consommation responsable et le commerce équitable. Certains entrepreneurs sont également très engagés avec les grandes écoles et les universités et interviennent dans des cours sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, l'entrepreneuriat social et le commerce équitable.

Des campagnes d'EAD à l'initiative de la PFCE et de ses membres

- **La campagne nationale « Territoires de Commerce Equitable »⁶** : Déclinaison française de la campagne internationale « Fair Trade Towns », cette campagne vise à sensibiliser les collectivités territoriales aux enjeux du commerce équitable et à les rendre elles-mêmes actrices de sensibilisation

⁶ Cette campagne est co-portée par la FADM, MHF et la PFCE. Pour en savoir plus : www.territoires-ce.fr.

sur cette question auprès des différents acteurs de leurs territoires (écoles, commerçants, entreprises, etc.) et du grand public.

▪ **La Quinzaine du Commerce Equitable** : A l'initiative de la PFCE et organisée depuis 10 ans au mois de mai, cet événement a pour objectif de sensibiliser le grand public au commerce équitable partout en France. Elle dispose d'un site internet qui permet de fédérer et de promouvoir toutes les actions et événements organisés pendant la Quinzaine.

Des acteurs de commerce équitable incontournables dans le paysage des collectifs d'OSI

Les associations Fédération Artisans du Monde et Max Havelaar France appartiennent toutes deux aux collectifs d'OSI suivants : le CRID, Coordination Sud, la Plate-forme EDUCASOL, le comité de pilotage de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Au sein de ces collectifs, ces deux acteurs de commerce équitable ont été tout particulièrement porteurs de la réflexion sur l'articulation entre les dimensions Nord et Sud, la thématique « commerce équitable » ayant permis de visualiser concrètement les enjeux Nord-Sud et la notion d'interdépendance.

3. Etat des lieux des représentations du commerce équitable par les OSI en matière d'EAD SI

- **Une représentation ambivalente du commerce équitable comme outil d'EAD**

- **Un consensus sur l'intérêt du commerce équitable comme outil d'EAD** : il représente une bonne porte d'entrée dans les démarches d'EAD tout en répondant de manière accessible au triptyque: « informer - sensibiliser - mobiliser ».

- **Des réserves sur la capacité du commerce équitable à générer un engagement citoyen** : Les OSI rencontrées s'interrogent beaucoup sur la signification réelle de l'acte d'achat de produits de commerce équitable par les consommateurs. Est-ce le signe d'un engagement fort de la part du consommateur, accompagné d'une véritable prise de conscience des enjeux Nord/Sud, où n'est-ce qu'un acte de consommation « à la mode » permettant de « se donner bonne conscience » ? De fait il n'existe pas de réponse unique à ces questions. Les études réalisées par les OCE ou par des instituts de recherche spécialisés montrent en effet la pluralité des profils de consommateurs et la diversité de leurs engagements et de leurs motivations. Ces études ne sont en général pas connues des OSI.

- **Une stratégie différenciée des acteurs de commerce équitable : communication versus EAD**

Plusieurs des OSI rencontrées mettent en évidence une différence significative dans les approches de la Fédération Artisans du Monde et de Max Havelaar France en matière d'éducation au commerce équitable, considérant la première comme un acteur à part entière d'EAD SI et le second comme un acteur s'étant éloigné de cette mission éducative pour s'inscrire davantage dans une démarche de communication.

- **Un positionnement contradictoire des OSI quant à l'enjeu de poursuivre l'éducation au commerce équitable**

La grande majorité des OSI interrogées est consciente du fait qu'un fort taux de notoriété du commerce équitable ne signifie pas nécessairement que les principes du commerce équitable sont bien compris et connus du consommateur et n'implique pas nécessairement le déclenchement de l'acte d'achat équitable ou responsable chez le citoyen. Elles souhaitent donc majoritairement voir se poursuivre l'éducation au commerce équitable mais ne placent cependant plus le commerce équitable au sein de leurs thématiques ou stratégies d'EAD.

4. Convergences et synergies possibles entre OSI et OCE en matière d'EAD

Le commerce équitable est clairement identifié par les OSI et collectif d'OSI comme un sujet pertinent d'EAD. Mais, celles-ci face à la montée en puissance d'autres thématiques et face aux interfaces limitées qu'elles peuvent avoir avec les OCE, investissent moins sur la thématique que dans le passé.

Seules les plus grosses OCE (Fédération Artisans du Monde et Max Havelaar France) ont des relations régulières et institutionnelles avec les collectifs d'OSI concernant les problématiques d'EAD SI. Par ailleurs, OSI, comme OCE s'inscrivent dans une dynamique de rapprochement avec d'autres initiatives de la consommation responsable centrées sur les enjeux locaux en France. Ces dynamiques de rapprochement gagneraient en pertinence et en efficacité si elles étaient menées conjointement.

Axe 1 : Opérer un rapprochement stratégique entre les OSI et les OCE en matière d'EAD

↳ **Recommandation n°1** : La PFCE développe un cadre de discussion avec les OSI actives dans le champ de l'EAD afin d'échanger sur les principaux enseignements du commerce équitable pouvant être valorisés dans le cadre des activités d'EAD des OSI.

↳ **Recommandation n°2** : Mieux faire connaître la campagne "Territoires de Commerce Equitable" aux OSI investies sur les questions de consommation responsable.

Axe 2 : Mener des campagnes d'EAD sur des thématiques qui n'opposent pas les solidarités au Nord et les solidarités au Sud

↳ **Recommandation n°3** : Renforcer les cadres de discussion entre OSI et OCE sur la problématique de la consommation responsable.

↳ **Recommandation n°4** : La PFCE et ses membres renforcent leur participation à des campagnes d'EAD portées par les OSI concernant des sujets connexes au commerce équitable identifiés par les OSI : droits fondamentaux (droits économiques, sociaux et culturels), problématiques agricoles et environnementales, réforme des règles du commerce mondial.

Axe 3 : Poursuivre l'éducation au commerce équitable auprès du grand public

En rejoignant les lieux identifiés comme pertinents en matière de sensibilisation au commerce équitable

↳ **Recommandation n°5** : La PFCE renforce sa participation à la Semaine de la Solidarité Internationale et encourage les collaborations entre ses membres et les OSI.

En développant des outils d'EAD sur la thématique « commerce équitable »

↳ **Recommandation n°6** : La PFCE devrait renforcer sa capacité à accompagner les OSI qui désirent produire des outils d'EAD autour du commerce équitable. Elle doit mieux diffuser les résultats de ses travaux (production d'expertise sur l'environnement, sur l'impact du commerce équitable, etc.) et favoriser les mises en relations entre OSI et OCE.

IV. Plaidoyer international

Les actions de plaidoyer international représentent un champ d'étude incontournable dans le cadre des relations entre OSI et acteurs de commerce équitable car il correspond à l'une des principales activités développées au Nord par les OSI et constitue, par ailleurs, l'une des revendications fondatrices du secteur équitable (« réformer les règles du commerce mondial »). Les principales thématiques de plaidoyer communes aux OSI et aux OCE sont celles de la régulation du commerce mondial et de la promotion de l'agriculture familiale.

1. Synthèse des thématiques de campagne de plaidoyer des OSI

Les campagnes de plaidoyer des OSI s'articulent généralement avec leurs activités d'appui au Sud et d'EAD et se déclinent en différentes étapes : le développement de l'expertise, la formulation de positions communes avec d'autres OSI, le travail de lobby auprès des cibles identifiées. Les OSI rencontrées inscrivent leurs activités de plaidoyer dans une démarche de recherche d'alliances et de travail en collectifs d'acteurs et respecteront le principe de subsidiarité.

- **Des activités de plaidoyer des OSI sur les problématiques « agriculture et alimentation » centrées sur :**

- La promotion et la défense de l'agriculture familiale,
- La régulation des marchés agricoles mondiaux et le droit à la défense de l'agriculture locale à travers la protection des marchés
- La mise en cohérence les politiques européennes et internationales avec le principe de souveraineté alimentaire
- La promotion d'une « Politique Agricole Commune » qui bénéficie aux producteurs du Nord sans impacter négativement ceux du Sud via le collectif PAC 2013.

- **Des activités de plaidoyer des OSI sur les problématiques de régulation du commerce mondial**

Parmi les OSI menant des activités de plaidoyer en faveur d'une régulation du commerce mondial, on observe deux approches complémentaires de la régulation, celle des mécanismes de libre échange et celle des acteurs de commerce.

- **La régulation des mécanismes de libre échange** : réforme des règles de l'OMC, lobbying pour des accords de libre échange entre l'UE et les PMA qui bénéficient aux populations du Sud etc.
- **Un plaidoyer en faveur d'une régulation des acteurs du commerce international** (entreprises, multinationales, banques, etc.) via :
 - **La régulation financière des entreprises** : lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires
 - **La régulation extra-financière des entreprises**, via : l'introduction d'un contrôle démocratique sur les impacts sociaux et environnementaux de l'activité des entreprises et la promotion du respect des droits de l'homme au travail notamment dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que l'industrie textile, l'industrie du jouet et les plantations de produits exotiques

2. Etat des lieux des pratiques de plaidoyer des acteurs de commerce équitable

Historiquement, le commerce équitable est né de la volonté d'établir des relations commerciales plus justes et de proposer d'autres règles au commerce mondial (telles que le prix équitable, le préfinancement, la prime de développement, etc.). La PFCE en tant que tête de réseau national des acteurs de commerce équitable mène des actions de plaidoyer en relayant des campagnes d'autres OSI, en menant ses propres campagnes de sensibilisation (telles que « Territoires de commerce équitable »), en effectuant un travail de plaidoyer institutionnel en France (en faveur d'une régulation du commerce équitable par les pouvoirs publics et d'une reconnaissance du commerce équitable comme outil de l'aide publique au développement au Sud) et en Europe (via le travail mené en lien avec FTAO).

Le mouvement du commerce équitable dispose d'un bureau européen de plaidoyer commun à toutes les organisations de commerce équitable : le « Fair Trade Advocacy Office » (FTAO)⁷. Ce bureau mène des actions de plaidoyer sur les politiques de développement de l'Union européenne pouvant avoir un impact sur le secteur du commerce équitable. Il promeut notamment une politique commerciale de l'UE, qui contribue au développement au Sud, la mise en cohérence des politiques commerciales de l'UE avec les 3 piliers du développement durable, l'enjeu de politiques de développement qui se concentrent tout particulièrement sur les producteurs et artisans les plus marginalisés, des mesures d'aide au commerce pour les petits producteurs, etc.

Membres historiques du secteur équitable en France, la Fédération Artisans du Monde et Max Havelaar France sont deux organisations présentes dans plusieurs collectifs d'OSI menant des actions

⁷ FTAO est le bureau de plaidoyer conjoint des 3 grandes fédérations de commerce équitable : WFTO (World Fair Trade Organization), FLO (Fairtrade Labelling Organisations), EFTA (European Fair trade Association).

de plaidoyer, sont des relais de campagnes de plaidoyer menés par d'autres OSI ou collectifs associatifs et mènent leurs propres campagnes.

3. Etat des lieux des représentations des OSI

- **Un consensus des OSI pour considérer le commerce équitable comme un argument de plaidoyer pour la promotion d'une économie sociale et solidaire et d'un système commercial international plus juste.** Ces dernières considèrent que le secteur du commerce équitable devrait davantage revendiquer ses réussites en matière d'instauration à moyen terme d'un système de régulation du commerce mondial et d'impacts positifs générés au sud en termes de développement. Elles estiment également que l'implication dans le plaidoyer des acteurs de commerce équitable est primordiale si le secteur équitable veut être à la hauteur de ses ambitions en matière de réformes des règles du commerce.

Dans une logique de recherche de complémentarités, les OSI rencontrées identifient comme valeurs-ajoutées potentielle des OCE :

- **Leur appartenance et connaissance du secteur commercial :** les OCE, en tant qu'acteurs de commerce disposent d'une solide compréhension des mécanismes inhérents au commerce ainsi qu'une bonne connaissance des réalités du commerce international (connaissances des normes internationales en matière d'import-export, etc.). Plusieurs OSI rencontrées considèrent qu'il y a un enjeu à associer les acteurs de commerce aux positionnements de plaidoyer développés par les OSI sur les règles du commerce mondial.
- **Leur expérience concrète et empirique d'instauration de relations commerciales équilibrées avec des OP au Sud** (existence de référentiels, etc.) et leur expertise concernant la définition du prix « équitable » et « rémunérateur » pour les producteurs.
- **Les OSI voient un enjeu à ce que les OCE développent des positionnements claires quant à :**
 - la question de la souveraineté alimentaire et des échanges locaux (notamment concernant un commerce équitable Nord-Nord).
 - leur rôle dans la dénonciation des pratiques et des acteurs de commerce qui ne respectent pas les "droits économiques, sociaux et culturels ».

4. Synergies identifiées entre OSI et OCE et recommandations en matière de plaidoyer

Les OSI comme les OCE reconnaissent que l'apport des OCE dans les campagnes de plaidoyer des OSI est un enjeu important, à la fois pour le renforcement de ces campagnes, mais aussi pour la crédibilité du projet du commerce équitable. **Les recommandations en la matière s'articulent donc autour de deux axes : le renforcement des liens entre OCE et OSI en matière d'activités de plaidoyer, et l'identification des thèmes de plaidoyer sur lesquelles les OCE devraient renforcer leur présence.**

Axe 1 : Renforcer les échanges d'expertise pour contribuer à l'élaboration des positions collectives

↳ **Recommandation n°1 :** La PFCE renforce les échanges en matière de plaidoyer avec ses membres (en particulier avec les OSI adhérentes et avec les OCE qui participent à des campagnes de plaidoyer) afin de renforcer son expertise, d'alimenter sa réflexion stratégique et sa capacité à prendre des positions publiques.

↳ **Recommandation n°2 :** La PFCE participe aux lieux d'élaboration de positions et/ou de campagne en intégrant la C2A et en rejoignant le collectif PAC 2013.

Axe 2 : Les OCE renforcent leurs activités de plaidoyer autour des thématiques sur lesquelles elles ont une légitimité :

- **La dénonciation du non respect des droits fondamentaux par les acteurs de commerce**

↳ **Recommandation n°3** : La PFCE s'associe ou relaie, lorsque cela est pertinent, les campagnes de plaidoyers développées par des OSI sur la question du respect des droits fondamentaux au travail.
Ex : « Des droits pour tous, des règles pour les multinationales »

- **La régulation des mécanismes du commerce mondial**

↳ **Recommandation n°4** : La PFCE participe aux travaux de FTAO sur les questions de régulation du commerce mondial et relaie les positions du mouvement du commerce équitable auprès des OSI et collectifs d'OSI mobilisés sur des thématiques similaires (notamment auprès de la C2A).

- **La défense et la promotion de l'agriculture familiale**

↳ **Recommandation n°5** : La PFCE et ses membres réaffirment leur soutien à l'agriculture familiale et renforcent leur participation à des actions de plaidoyer en faveur des petits producteurs, que ce soit au Sud ou au Nord.

- **Le réchauffement climatique et la justice climatique**

↳ **Recommandation n°6** : La PFCE et ses membres poursuivent leurs travaux de plaidoyer pour une « justice climatique » et se font le relais de campagnes internationales sur le réchauffement climatique.

Conclusion

Cette étude a mis en évidence les liens nombreux qui existent entre organisations de commerce équitable (OCE) et organisations de solidarité internationale (OSI). **Que ce soit en matière d'appui aux producteurs du Sud, en matière d'activités d'EAD ou en matière de plaidoyer, les synergies d'actions et les convergences d'intérêts entre les deux groupes d'acteurs sont réelles.**

Cependant, cette étude identifie également les conséquences de la distanciation entre OSI et OCE qui s'est opérée ces dernières années : **représentations réciproques parfois biaisées, manque de capitalisation des expériences et des expertises développées par les différents acteurs et déficit de collaborations** sur des sujets qui gagneraient à être abordés en commun. Ainsi, dans les trois domaines d'actions identifiés (appui aux producteurs du Sud, EAD et plaidoyer), les recommandations qui découlent de l'analyse des pratiques, des collaborations et des représentations des acteurs, insistent sur **l'importance de redynamiser les liens entre les OSI et les OCE à travers notamment un rapprochement institutionnel entre les deux têtes de réseaux du secteur : la PFCE et Coordination Sud.**

Ce rapprochement permettrait d'une part de réaffirmer l'appartenance du mouvement du commerce équitable au monde de la solidarité internationale⁸ et d'autre part de développer des cadres d'échange d'expertise, d'élaboration de positions communes et de développement de collaborations.

Par ailleurs, un des objectifs de l'étude était de mieux comprendre le désengagement relatif des OSI dans le mouvement du commerce équitable. Ce désengagement ne s'est pas confirmé en matière d'appui aux producteurs du Sud, ni en ce qui concerne la place du commerce équitable dans les grandes campagnes de d'EAD organisées lors de la SSI. Mais la distanciation s'est en effet confirmée en matière de participation des OSI à la gouvernance des OCE (Max Havelaar, PFCE,

⁸ NB : les termes d'OSI et d'OCE auxquels il est fait référence dans l'étude ne doivent pas faire oublier que certaines OCE sont également des OSI à part entières (ex : la Fédération Artisans du Monde, l'association max Havelaar, etc.). La dichotomie introduite entre les acteurs est donc partiellement artificielle puisque les OCE, notamment celles qui ont le statut associatif se vivent pleinement comme des acteurs de la solidarité internationale (cf introduction p.7).

Solidar'Monde, etc.) et en matière d'investissement intellectuel pour suivre les enjeux liés à l'évolution du secteur. Ce désengagement progressif des OSI a parfois été expliqué par certaines OSI comme une reconnaissance par celles-ci de la maturité économique et politique des OCE. La structuration des OCE, leur professionnalisation, la diversification de leurs sources de financement pour certaines ou leur autonomisation financière pour d'autres rendent pertinente une telle interprétation.

Pourtant, le mouvement du commerce équitable est traversé par de nombreux débats concernant les modalités de changement d'échelle de la démarche et sa capacité à être vecteur de transformations sociales, économiques et environnementale pour les producteurs du Sud, mais également pour les consommateurs du Nord. Or les OSI ne sont pas insensibles à ces débats. Elles sont même nombreuses à prendre positions, à questionner certaines évolutions ou à émettre des réserves. Ainsi, **l'étude a identifié d'importantes similarités de visions entre OSI et OCE en matière d'évolution du commerce équitable. Or la distanciation des OSI du secteur du commerce équitable les a coupées de leur capacité à influencer les évolutions du secteur et à rendre leurs préoccupations audibles.** Ainsi, le renforcement des collaborations entre OSI et OCE permettrait de renforcer le poids des positions que partagent les OSI et les OCE : une attention prioritaire à l'agriculture familiale, un besoin d'appui renforcé aux organisations de petits producteurs pour bénéficier des conditions de commerce équitable, des activités d'EAD s'articulant autour de solidarités mondialisées et des activités de plaidoyer dans lesquelles les OCE font pleinement reconnaître leur expérience, leur vision et leur expertise, etc.

En conclusion, que ce soit pour rendre plus efficaces les actions d'appui aux producteurs du Sud, pour renforcer l'impact des campagnes d'EAD auprès des citoyens, ou pour renforcer la pertinence et l'efficacité des campagnes de plaidoyer, les opportunités d'un rapprochement entre OSI et OCE équitable existent. L'étude révèle que le degré d'investissement des OSI dans le commerce équitable, et le type de collaboration qui seront mis en place entre OCE et OSI auront également un impact sur l'évolution même du mouvement du commerce équitable.